

## Economie | Tourisme: les stations littorales aquitaines sur la voie du renouveau



**L'Aquitaine est résolument une région touristique, avec au nombre de ses atouts, ses plages et ses stations littorales. Mais en la matière, la concurrence franco-française (et au-delà) est forte et, il faut bien l'admettre, beaucoup de stations aquitaines, issues du programme MIACA lancé à la fin des années 60, ne sont plus de première jeunesse. La question du réaménagement de ces stations se pose, sans négliger les enjeux liés à l'environnement ou à leur démographie dynamique... En bref, des stratégies d'aménagement touristique sont à mettre en œuvre, et le GIP littoral Aquitain compte bien montrer l'exemple.**

Depuis 2006, le GIP Littoral Aquitain, est la structure de réflexion et de coordination commune entre la Région, l'Etat, les trois départements et les intercommunalités du littoral, pour l'aménagement et la gestion du littoral. Après avoir efficacement œuvré sur les questions de réseaux cyclables ou encore sur les «plans plages», le GIP s'attaque désormais au tourisme s'appuyant sur une étude prospective publiée l'an dernier. Cette étude, selon Renaud Lagrave, Président de la structure, «a alerté le GIP sur le vieillissement de nos stations. Or, c'est un vrai sujet quand on parle de «Destination Aquitaine»».

Au delà de cet enjeu de requalification et d'adaptation de l'offre touristique sur les anciennes stations, il s'agit également de concilier la fréquentation touristique et la préservation de l'environnement sur les stations dites "nature", tout autant que de maintenir une activité touristique sur les stations urbaines tout en limitant les conflits d'usage. Trois grands défis, qui ont motivé le GIP à élaborer une action prioritaire sur le réaménagement des stations à travers le lancement d'un appel à projet en février 2013. A l'issue de cet appel à projet 3 sites tests, Audenge, Mimizan et Bidart, ont été retenus sur le critère notamment de «leur représentativité au regard des autres stations littorales d'Aquitaine».

**Diffuser des pratiques et des méthodes** Ces communes pourront ainsi bénéficier d'aides financières et techniques pour l'élaboration d'études permettant la définition de projets qualitatifs, partagés et durables en matière de développement touristique. Plus concrètement ces études auront pour objet dans un premier temps de «définir le positionnement touristique du territoire» avant d'élaborer des propositions d'aménagement durable. Un aménagement durable pris en considération d'un cahier des charges mêlant tout à la fois des impératifs liés aux usages, à l'environnement, aux bâtis existant, à l'innovation architecturale ou encore aux risques de chacun de ces sites.

Au delà d'initier et d'encourager la mise en œuvre de démarches pilotes et innovantes en matière d'aménagement touristique sur ces trois sites tests, l'objectif est bien aussi «si possible, de modéliser ce travail afin d'établir un schéma directeur en la matière» insiste Renaud Lagrave. Le but final étant bien de diffuser des pratiques et des méthodes pouvant être reproduites sur l'ensemble des stations du littoral aquitain. «A travers cette démarche, nous cherchons à faire comprendre que ce que nous aurons fait sur ces trois sites, pourra se faire sur d'autres afin d'amener l'ensemble des stations littorales d'Aquitaine au même niveau».

Si un tel schéma directeur devait voir le jour, il ne sera certes pas obligatoire, mais tout de même une "boite à outils" particulièrement utile pour toute collectivité littorale souhaitant se lancer dans un réaménagement touristique. Quant au GIP et aux financeurs, ce document sera un repère permettant de conditionner les aides au réaménagement au respect des principes et orientations qui y seront contenues, assure Renaud Lagrave. Pas d'obligation donc, mais une forte incitation à s'y soumettre.



Solène Meric

*Crédit Photo : Aqui.fr*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 02/07/2013*

*[Url de cet article](#)*